

Publié le :
10 AVR. 2026

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026**

N° 2026-001 :

Marché N° 2025-027 – Lot 1 – entre la Ville et la Société VAL DE LOIRE ENVIRONNEMENT SAS
– ZAC Les Cochardières – 6 clos des Cochardières – 45450 DONNERY signé le 16 janvier 2026.

Objet : Entretien des courts de tennis en terre battue

Lot 1 : remise en état

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 27 janvier 2026,
renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec
maximum.

Montant maximum annuel : 30 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-002 :

Marché N° 2025-027 – Lot 2 – entre la Ville et la Société VAL DE LOIRE ENVIRONNEMENT SAS
– ZAC Les Cochardières – 6 clos des Cochardières – 45450 DONNERY signé le 7 janvier 2026.

Objet : Entretien des courts de tennis en terre battue

Lot 2 : fourniture de brique pilée

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 27 janvier 2026, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 6 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2025-003 :

Avenant n°1 au marché N° 2024-0038 – Lot 6 – entre la Ville et la Société FPEL SAS – Parc de Chambetière – 40 route de Lyon – 69960 CORBAS signé le 5 janvier 2026.

Objet : Réhabilitation de la future maison de l'écologie positive

Lot 6 : électricité

L'avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

- modifications de catégories de luminaires et interrupteurs ;
- mise en place d'un fourreau pour la fibre optique et prises HDMI ;
- alimentation électrique VMC de la cave ;
- mise en place d'une prise encastrée de sol ;
- centralisation de commande de radiateurs ;
- déplacement du compteur abonné avec trappe de visite ;
- modifications diverses de matériaux relatifs aux VMC, gaines, prises et câbles informatiques.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant représente une plus value de 764,46 € HT.

Le montant total du marché est porté de 8 900 € HT à 9 664,46 € HT.

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026**

N° 2026-004 :

Marché N° 2025-035 – entre la Ville et la Société L'ODYSEE DES COCCINELLES – 26 rue Masaryk – 69009 LYON signé le 15 janvier 2026.

Objet : Prestation d'animation dans le cadre du festival du jeu organisé par la Ville de Caluire et Cuire

Durée : Le marché engage le candidat sur la durée du Festival pour son édition 2026.

Montant : Le prix du marché est constitué par l'autorisation accordée au titulaire de vendre ses marchandises en lien avec la thématique du festival.

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-005 :

Avenant n°2 au marché N° 2025-0008 – Lot 1 – entre la Ville et la Société UNION TECHNIQUE DU BÂTIMENT – 59 avenue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE signé le 14 janvier 2026.

Objet : Travaux d'entretien, de réparation et de réfection des toitures et des étanchéités des bâtiments communaux

Lot 1 : travaux d'entretien, de réparation et contrôle des toitures et étanchéités

L'avenant n°2 ajoute le local technique Joueurs/Espaces verts et les bâtiments annexes de la résidence Marie Lyan au bordereau de prix initial. Il ne représente pas d'évolution du montant maximum annuel du marché.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : L'avenant ne présente aucune incidence financière.

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026**

N° 2026-006 :

Avenant n°4 au marché N° 2023-0051 – Lot 5 – entre la Ville et la Société CONCEPT 3P – 72 avenue Roger Salengro – 69100 VILLEURBANNE signé le 15 janvier 2026.

Objet : Prestations de nettoyage et de vitrerie pour la Ville de Caluire et Cuire.

Lot 5 : nettoyage quotidien de divers bâtiments communaux

L'avenant a pour objet d'intégrer une prestation supplémentaire relative au nettoyage des vestiaires du service de la Police Municipale.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant : Le montant maximum annuel demeure inchangé.

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026**

N° 2026-007 :

Marché N° 2025-032 – entre la Ville et la Société DECITRE – 15B avenue C – 69800 SAINT PRIEST signé le 12 février 2026.

Objet : Fourniture de documents imprimés et textes enregistrés adultes pour la Médiathèque

Durée : Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification.

Montant maximum : 31 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-008 :

Marché N° 2025-033 – entre la Ville et la Librairie LA BANDE DESSINEE – 50 grande rue de la Croix Rousse – 69004 LYON signé le 12 février 2026.

Objet : Fourniture de bandes dessinées pour la Médiathèque

Durée : Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification.

Montant maximum : 13 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026**

N° 2026-009 :

Marché N° 2025-034 – entre la Ville et la Librairie CODERDELIA (PANIER DE LIVRES) – 75 rue Jean Moulin – 69300 CALUIRE ET CUIRE signé le 12 février 2026.

Objet : Fournitures de documents jeunesse, (dont office nouveauté jeunesse) et d'ouvrages professionnels pour la Médiathèque

Durée : Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification.

Montant maximum : 30 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-010 :

Marché N° 2025-028 – Lot 1 – entre la Ville et la Société DEVELAY SAS – 15 boulevard Edouard Herriot – 69400 LIMAS signé le 25 février 2026.

Objet : Fournitures scolaires, matériel éducatif, livres scolaires et non scolaires

Lot 1 : fournitures, papeterie scolaire et activités manuelles

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-011 :

Marché N° 2025-028 – Lot 2 – entre la Ville et la Société PAPETERIES PICHON SAS – ZAC l'Orme les Sources – 750 rue Colonel Louis Lemaire – CS 9702 – 42340 VEAUCHE signé le 25 février 2026.

Objet : Fournitures scolaires, matériel éducatif, livres scolaires et non scolaires

Lot 2 : jeux et matériel éducatif

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 56 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-012 :

Marché N° 2025-028 – Lot 3 – entre la Ville et la LIBRAIRIE LAÏQUE – 1 route de Montredon – 43000 LE PUY EN VELAY signé le 25 février 2026.

Objet : Fournitures scolaires, matériel éducatif, livres scolaires et non scolaires

Lot 3 : livres scolaires et non scolaires

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-013 :

Marché N° 2025-013 – Lot 1 – entre la Ville et la Société MOREAU – 35 avenue Clément Ader – 69800 SAINT PRIEST signé le 25 février 2026.

Objet : Fourniture de vêtements, de chaussures de travail et d'autres équipements de protection individuelle

Lot 1 : vêtements de travail et de protection

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 19 mars 2026, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 41 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026**

N° 2026-014 :

Marché N° 2025-013 – Lot 2 – entre la Ville et la Société GEDIVEPRO – 127 rue Jules Bournet – 03100 MONTLUCON signé le 25 février 2026.

Objet : Fourniture de vêtements, de chaussures de travail et d'autres équipements de protection individuelle

Lot 2 : chaussures de sécurité et chaussures de travail

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 19 mars 2026, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-015 :

Marché N° 2025-013 – Lot 3 – entre la Ville et la Société ETABLISSEMENTS DESCOURS ET CABAUD RHONE ALPES AUVERGNE – PROLIANS – 176 avenue de Pressensé – 69200 VENISSIEUX signé le 25 février 2026.

Objet : Fourniture de vêtements, de chaussures de travail et d'autres équipements de protection individuelle

Lot 3 : autres équipements de protection individuelle

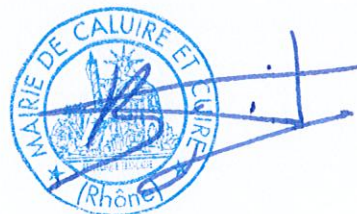
Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 19 mars 2026, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 10 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-016 :

Marché N° 2025-030 – Lot 1 – entre la Ville et la Société ALCY – 5 avenue Lionel Terray – 69330 MEYZIEU signé le 11 mars 2026.

Objet : Contrôle d'accès, détection intrusion et télésurveillance

Lot 1 : contrôle d'accès, visiophonie

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 23 mars 2026, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-017 :

Marché N° 2025-030 – Lot 2 – entre la Ville et la Société FRANCE ALARME – 158 avenue Francis de Pressensé – 69200 VENISSIEUX signé le 11 mars 2026.

Objet : Contrôle d'accès, détection intrusion et télésurveillance

Lot 2 : détection intrusion

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 23 mars 2026, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-018 :

Marché N° 2025-030 – Lot 3 – entre la Ville et la Société MONDIAL VEILLE MONDIAL PROTECTION) – 10 rue du Saule Trapu – 91000 MASSY signé le 11 mars 2026.

Objet : Contrôle d'accès, détection intrusion et télésurveillance

Lot 3 : Télésurveillance

Durée : Chaque lot est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 23 mars 2026, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec maximum.

Montant maximum annuel : 7 000 € HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-019 :

Décision du Maire en date du 10 mars 2026.

Objet : Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'équipement de la Police Municipale au titre de l'année 2026.

Dans le cadre du Programme « Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité », il est déposé, au titre de l'année 2026, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une demande de subvention pour l'acquisition d'éléments de protection pour la Police Municipale, considérant que le coût global d'élève à 2 682,07 € HT.

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026**

N° 2026-020 :

Marché N° 2025-036 – entre la Ville et la Société SARECO FRANCE – 21 rue Lafayette – 75010 PARIS 10 signé le 13 mars 2026.

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une opération de parking : exploitation et/ou requalification

Durée : Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 9 mois.

Montant : Tranche ferme (étude de stationnement) : 23 475 € HT

Tranche optionnelle (étude sur les autres usages possibles) 6 425 €HT

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire



AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUILLET 2025 ET DU 20 MARS 2026

N° 2026-021 :

Avenant n°2 au marché N° 2023-0051 – Lot 3 – entre la Ville et la Société ENTREPRISE GUY CHALLANCIN – 9-11 avenue Michelet – 93400 SAINT OUEN signé le 27 janvier 2026.

Objet : Prestations de nettoyage et de vitrerie pour la Ville de Caluire et Cuire

Lot 3 : nettoyage des toilettes publiques

L'avenant concerne la fusion – absorption de la société titulaire du lot 3 SRP POLYSERVICES par la société GUY CHALLANCIN.

La société SRP POLYSERVICES est dissoute et l'entreprise GUY CHALLANCIN devient titulaire du marché susvisé

Durée : L'avenant prend effet à compter du 31 décembre 2025.

Montant : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Caluire et Cuire, le 9 avril 2026

Bastien JOINT
Maire

